

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU GRAND GUÉRET**  
**Extrait**  
**du registre des délibérations**

publié le 31/12/24  
mis en ligne le 6/01/25

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 13 décembre 2024

**Etaient présents** : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Patricia GODARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote** : M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

**Etaient excusées** : Mme Mireille FAYARD, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 43

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 9

**Nombre de membres excusés** : 3

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres ne participant pas au vote** : /

**Nombre de membres votants** : 52

**Quorum** : 28 (atteint)

**Secrétaire de séance** : M. Philippe PONSARD

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU TERRITOIRE DE GUÉRET 2023/2025:**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DATAR – REGION NOUVELLE AQUITAINE – POUR LE POSTE DE COWORKING MANAGER 2025**

**Rapporteur** : M. Philippe PONSARD

Le Contrat de développement et de transitions centré sur une stratégie territoriale partagée entre le territoire et la Région Nouvelle-Aquitaine a été signé en date du 10 novembre 2023 pour la période 2023-2025. Sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20241219-277\_24-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Dans le cadre de ce contrat, la Région accompagne le territoire dans le financement d'un poste de chef de projet politiques territoriales à 0.5 etp en charge d'accompagner les porteurs de projet vers les dispositifs les plus adéquats, animer et coordonner le suivi du contrat, être l'interlocuteur local auprès de la Nouvelle-Aquitaine et assurer le partenariat entre les 2 intercommunalités.

La Région Nouvelle Aquitaine est sollicitée pour financer ce poste à hauteur de 50 % plafonné à 12 500 € :

Chef de projet Politiques territoriales – animation du Contrat :

Dépenses		Recettes		
Poste de chef de projet territorial – animation du contrat (0,5 ETP)	20 000 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 % sur 0,5 ETP	10 000 €	50%
		Autofinancement Agglomération du Grand guéret	8 000 €	50 %
		Autofinancement Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche	2 000€	
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>		<b>20 000 €</b>	100%

Vu l'avis favorable de la Commission spéciale interterritoriale en date du 4 décembre 2023

Considérant que le Contrat de développement et de transitions 2023-2025, signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine le 10 novembre 2023, repose sur une stratégie territoriale partagée visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées à l'échelle du territoire,

Considérant que la mise en œuvre de ce contrat est appuyée par le soutien régional à l'ingénierie, indispensable pour identifier et accompagner les projets innovants ou coopératifs en adéquation avec les orientations régionales,

Considérant que le coworking manager, intervenant à la fois sur les espaces du Chai et de la quincaillerie, joue un rôle clé dans le développement et l'animation de l'offre de coworking sur les deux territoires, favorisant ainsi l'attractivité, la coopération interterritoriale et l'émergence d'une dynamique entrepreneuriale locale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à solliciter le financement régional, correspondant à l'animation du dit contrat pour l'année 2025,

- d'inscrire au budget le reste à charge d'un montant de 8 000 € correspondant à la répartition entre les EPCI de l'autofinancement du territoire de projet
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à cette question.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Philippe PONSARD